

## Edito



**« Une telle réforme ne fera que réduire l'expression démocratique et renforcera un système qui jusqu'à présent a toujours fait la preuve non seulement d'une inégalité criante, mais surtout d'une iniquité profonde »**

L'élection présidentielle est le rendez-vous démocratique le plus important qui existe entre la France et les Français. Aussi, changer les règles quant à son organisation et à son déroulement, à près d'un an de la prochaine échéance, doit impérativement susciter l'adhésion et dépasser les clivages politiques et partisans.

Cette proposition de loi organique, ou plutôt directive émanant du Parti socialiste, feint de répondre à la nécessité de réformer cette élection en noyant parmi quelques dispositions utiles et consensuelles, des manœuvres politiciennes insupportables. Naturellement, l'UDI soutient la mise en œuvre des rares mesures de bon sens tel que l'article 3 qui prévoit la publicité intégrale de la liste des élus ayant présenté un candidat.

Pour autant, certaines mesures, et malheureusement les plus importantes, sont tout à fait inacceptables en l'état. Ce qui est intolérable à nos yeux ce sont les dispositions de l'article 4 relatives au temps de parole des candidats.

Comment accepter que pendant la période intermédiaire, le principe d'égalité du temps de parole soit remplacé par un soi-disant principe d'équité, évidemment au détriment des candidats issus des formations politiques minoritaires qui sont déjà largement sous-représentées dans les médias.

Les médias, et ceux qui en vivent, répondent que d'appliquer le principe d'égalité est trop complexe, et qu'ils se désintéresseraient donc de l'élection présidentielle si la période intermédiaire est maintenue. Je crois surtout que s'ils sont capables de respecter une stricte égalité entre les candidats pendant les deux dernières semaines de la campagne officielle, ils sont sans aucun doute capables de le faire pendant 5 semaines.

Une telle réforme ne fera que réduire l'expression démocratique et renforcera un système qui jusqu'à présent a toujours fait la preuve non seulement d'une inégalité criante, mais surtout d'une iniquité profonde. En renforçant le tripartisme PS-LR-FN, vous interdisez d'avenir ceux qui – contrairement à vous – n'ont pas le monopole du passé, et vous condamnez les Français à revivre perpétuellement les mêmes élections présidentielles.

Cet abus de position dominante se fait au détriment de l'émergence et de l'existence même des formations politiques de moindre taille, qui elles aussi ont bien évidemment des idées et un projet à proposer aux Français.

En réalité, ce que vous nous proposez aujourd'hui, c'est d'institutionnaliser un déterminisme électoral néfaste et dangereux pour notre démocratie.

**Jean-Christophe LAGARDE**  
Président de l'UDI

**Philippe VIGIER**  
Président du groupe UDI

## Questions au Gouvernement

« Aujourd'hui, l'agriculture américaine a largement recours aux farines animales, aux OGM, aux hormones de croissance et aux antibiotiques. L'UDI est pro-européenne mais veut une Europe forte, offensive et ferme, solide sur ses positions lorsqu'il s'agit de défendre ses intérêts, à commencer par l'agriculture. Aussi, avant de négocier un traité avec un État tiers, la priorité de la France devrait être l'approfondissement du marché unique. C'est pourquoi nous proposons d'exclure certaines productions agricoles sensibles du traité transatlantique. Le Gouvernement est-il prêt à accepter cette mesure ? **Thierry BENOIT (Ille-et-Vilaine), 6 avril.**

« Les cours du nickel sont au plus bas depuis vingt ans ; les trois usines calédoniennes ont perdu près d'1 milliard d'euros en 2015 et perdront probablement autant en 2016 ; 20 000 familles calédoniennes vivant directement ou indirectement de cette industrie sont particulièrement inquiètes. A l'occasion de votre visite, l'État s'engagera-t-il fortement auprès des Calédoniens économiquement et politiquement ? » **Philippe GOMES (Nouvelle-Calédonie), 6 avril.**

« Depuis hier, un accord ambigu, voire équivoque, passé entre l'Europe et la Turquie connaît un début de mise en œuvre. Angela Merkel, seule, a eu le courage de porter l'exigence d'une Europe solidaire en affirmant que « si l'Europe échouait sur la question des réfugiés, le lien étroit qui l'unit à l'histoire des droits civils et universels se briserait ». Mr le Premier ministre, qu'a donc dit la France pour la soutenir sur la question de la répartition des réfugiés ? Comment interpréter, en dépit d'initiatives trop isolées, le silence assourdissant de notre pays quant à une position européenne sur le drame quotidien qui se perpétue sous nos yeux ? **Michel PIRON (Maine-et-Loire), 5 avril.**

# En séance...

## PPL Règles applicables aux élections présidentielles

Cette PPL comporte un certain nombre de dispositions utiles et nécessaires.

- ★ **La publicité intégrale de la liste des élus ayant présenté un candidat est souhaitable.** En premier lieu, dans un souci d'égalité, entre les présentateurs de candidats ayant largement dépassé le seuil des cinq cent signatures et ceux en ayant recueilli à peine plus de cinq cent. En second lieu, cette mesure est utile dans un souci de responsabilité politique et de transparence. En effet, les élus doivent assumer leur choix devant les électeurs.
- ★ Le groupe UDI approuve également la réduction à six mois, de la période durant laquelle sont comptabilisées les recettes et les dépenses électorales ayant vocation à figurer dans les comptes de campagne des candidats, pour l'ensemble des élections à l'exception de l'élection présidentielle.

## Vu du Groupe UDI...

En revanche, la fin de la règle d'égalité du temps de parole pour la remplacer par un pseudo principe d'équité pendant la période dite « intermédiaire » qui précède l'élection présidentielle, est une modification dangereuse et inacceptable, qui **pourrait à elle seule justifier un vote contre ce texte.** Puisque le filtre des parrainages existe, nous ne voyons aucune justification à l'instauration de ce principe d'équité. L'accès aux médias doit être égal à l'ensemble des candidats ayant obtenu les 500 signatures. Enfin, **les deux critères dont devrait tenir compte le CSA pour veiller au respect du principe de l'équité sont insuffisamment définis et difficilement quantifiables.** D'une part, le premier critère, tenant compte des résultats obtenus aux plus récentes élections, pourrait encourager la scissiparité des listes aux élections. D'autre part, le second critère est très contestable en ce qu'il confie au CSA la charge de déterminer la qualité ou l'importance de la contribution d'un candidat à l'animation du débat électoral.

# En séance...

## Le projet de loi Travail

L'examen du projet de loi visant à instituer de nouvelles libertés et de nouvelles protections pour les entreprises et les actifs dit projet de loi Travail débutera le 3 mai dans l'hémicycle. Voici les principales dispositions :

- ★ Réécriture de la partie du **Code du travail consacrée au temps de travail** (article 2)
- ★ Généralisation de l'**accord majoritaire** et instauration du **référendum d'entreprise** (article 10)
- ★ Conclusion d'**accords d'entreprise pour «préserver ou développer l'emploi»** (article 11)
- ★ Restructuration des **branches professionnelles** (article 14)
- ★ Augmentation des **heures accordées aux délégués syndicaux** (article 16)
- ★ Utilisation du **budget de fonctionnement du comité d'entreprise** pour la formation des délégués syndicaux et délégués du personnel (article 18)
- ★ Mise en place du **Compte Personnel d'Activité** (article 21)
- ★ Généralisation de la **Garantie Jeunes** (article 23)
- ★ Définition des motifs de **licenciement économique** (article 30)
- ★ Négociation d'un **droit à la déconnexion** (article 25)
- ★ Encouragement du **télétravail** (article 26)
- ★ Réforme de la **médecine du travail** (article 44)
- ★ Lutte contre le **détachement illégal** (articles 45 à 50)

## Vu du Groupe UDI...

Le groupe UDI en est convaincu, pour combattre le chômage, il faut s'attaquer à **quatre obstacles** :

- L'**étau des 35 heures** qui contraint l'organisation du temps de travail ;
- La **rigidité du contrat de travail** qui précarise les salariés et déstabilise les employeurs ;
- Le poids exorbitant des **charges sociales** qui alourdit le coût du travail ;
- L'inadaptation de la **formation initiale** et les carences de la formation continue.

# En séance...

## Le projet de loi Réforme du Conseil Supérieur de la Magistrature

- ★ **En première lecture à l'Assemblée nationale, le groupe UDI avait eu gain de cause sur trois de ses quatre revendications** : composition paritaire du CSM (8 magistrats, 8 personnalités extérieures) ; modification du mode de désignation des membres extérieurs afin de renforcer leur légitimité ; parité hommes-femmes au sein du CSM.
- ★ **Ces avancées ont malheureusement été supprimées par le Sénat.** Le texte désormais soumis à l'Assemblée nationale ne comporte plus que **les dispositions suivantes** : le CSM concourt à la garantie de l'indépendance de la justice ; les magistrats du parquet sont nommés sur l'avis conforme de la formation du CSM compétente à l'égard des magistrats du parquet ; la formation du CSM compétente à l'égard des magistrats du parquet statue comme conseil de discipline des magistrats du parquet ; la constitutionnalisation du droit à l'assistance d'un avocat, inséré par la commission des Lois de l'Assemblée nationale.
- ★ Le Sénat a donc non seulement restreint le champ de la réforme du CSM au seul sujet de ses compétences mais il en a également limité la portée sur ce point, en renonçant à lui conférer un pouvoir d'autosaisine s'agissant des questions relatives à l'indépendance de l'autorité judiciaire et à la déontologie des magistrats.

### Vu du Groupe UDI...

- ★ L'avis conforme pour la nomination des procureurs est bien évidemment une avancée, mais elle était déjà une pratique des précédents gardes des sceaux. **Entreprendre une révision constitutionnelle pour institutionnaliser une pratique est donc discutable.**
- ★ Plutôt que d'entreprendre cette modification à la marge, la réunion du Congrès ne serait justifiée que par la nécessité de repenser le fonctionnement du CSM mais aussi de la justice dans son ensemble, en prenant en compte tous les acteurs de notre système judiciaire et toute l'étendue des problématiques qui l'entourent, de manière à améliorer réellement et durablement son fonctionnement et à préserver son indépendance. **Le groupe UDI s'est donc abstenu en deuxième lecture.**
- ★ Huit ans après cette dernière réforme, si nous ne contestons pas la nécessité de modifier le CSM, afin, ainsi que s'y était engagé le président de la République, d'accorder l'indépendance à l'autorité judiciaire et de veiller à ce que les magistrats du siège comme ceux du parquet aient la capacité d'exercer leur mission de juger dans des conditions d'impartialité, nous devons nous interroger sur l'opportunité de réviser la Constitution, afin de réformer, pour la troisième depuis 1958, le Conseil supérieur de la magistrature.

# En séance...

## La proposition de loi organique relative au statut des autorités administratives indépendantes créées par la Nouvelle-Calédonie

Cette proposition de loi organique vise à permettre la mise en place d'une autorité de la concurrence chargée de veiller à la régulation économique et de sanctionner les pratiques anticoncurrentielles, afin de donner à la Nouvelle-Calédonie les moyens de lutter contre « la vie chère ».

### Vu du Groupe UDI...

- ★ La présente proposition de loi organique vise à remédier à une situation de blocage en rendant compatible la fonction de membre d'une autorité administrative indépendante calédonienne avec un emploi public, **dès lors qu'il n'est pas placé, dans un souci d'indépendance et d'impartialité, sous l'autorité des institutions et des communes de la Nouvelle-Calédonie.**
- ★ Il sera ainsi possible de faire appel à des fonctionnaires experts non permanents de l'Autorité de la concurrence ou exerçant en Nouvelle-Calédonie, notamment dans les administrations et services placés sous l'autorité de l'État (magistrats, conseillers du tribunal administratif, conseillers de la chambre territoriale des comptes, etc.).

## Dans la presse...

**Règles Présidentielle.** Pour **Philippe VIGIER**, « nous ne pouvons pas accepter l'abandon du principe d'égalité du temps de parole dans les médias. Bruno Le Roux et Jean-Jacques Urvoas semblent oublier que l'élection présidentielle est l'élection fondatrice par excellence, celle qui peut faire apparaître de nouveaux visages. Avec l'égalité du temps de parole, chaque candidat disposait du même temps pour s'exprimer. On pouvait débattre, comprendre, comparer les projets. Désormais, les partis politiques ayant enregistré les plus gros scores aux élections se verront surreprésentés dans les médias. Les puissants resteront puissants. Et la voix des petits – celle des communistes, des écologistes, des centristes, de tant d'autres – ne sera pas entendue. Dans beaucoup de démocraties européennes, on assiste à des basculements complets aux élections. De tels bouleversements seront bientôt rendus impossibles. Pourtant, les citoyens n'ont cessé de faire part de leur volonté de voter pour des candidats neufs... Un récent sondage montre que 88% des Français estiment que la politique souffre d'un manque de renouvellement. Et ce n'est certainement pas en faisant la promotion d'un casting d'anciens ou en bannissant le pluralisme qu'elle va retrouver la santé. **AFP, 5 avril 2016.**

**Arménie : François ROCHEBLOINE**, président du cercle d'amitié France-Karabakh, a appelé à des sanctions internationales contre l'Azerbaïdjan, après les affrontements au Nagorny-Karabakh, dans la nuit du 2 au 3 avril, les plus meurtriers depuis la fin de la guerre en 1994, jugeant que « les actions offensives menées par Bakou constituent une violation du cessez-le-feu d'une gravité inédite » (...) «Le cercle d'amitié "condamne avec la dernière fermeté ces attaques qui démontrent l'absence de volonté du pouvoir azerbaïdjanais d'atteindre une paix juste et définitive avec la République du Haut-Karabakh. Face à ces nouvelles démonstrations de la menace que fait peser l'Azerbaïdjan sur la paix et la sécurité régionale, le cercle d'amitié appelle la communauté internationale à mettre en place un régime de sanctions à l'encontre du pouvoir de Bakou. **AFP, 3 avril 2016**

**Réforme du CSM : Jean-Christophe Lagarde** a estimé jeudi que « le maintien à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale de la réforme du Conseil supérieur de la magistrature (CSM) amplifie le ridicule. Lors de sa première lecture à l'Assemblée en 2013, nous avons obtenu des garanties sur la composition du CSM - meilleur contrôle du Parlement sur les nominations, parité, etc -, mais le Sénat a démonté tout ça pour ne garder qu'une mesure d'intérêt relatif, l'obligation pour le gouvernement de suivre l'avis du CSM pour les nominations des magistrats du parquet. C'est absurde de maintenir ce texte sauf si on veut aller au bout, ce qui nécessiterait l'adoption d'un texte identique par le Sénat et l'Assemblée, et une majorité des 3/5e du Parlement réuni en Congrès. Or le groupe LR de l'Assemblée a notamment annoncé qu'il voterait contre. Le calcul de l'exécutif est peut-être juste de pouvoir montrer que la majorité actuelle était favorable à une telle réforme, à l'indépendance du parquet et de mettre ça dans sa besace ». **AFP, 31 mars 2016**

**Déchéance de nationalité : Pour François SAUVADET**, « François Hollande a une nouvelle fois fait preuve d'un manque de courage politique en retirant son projet de réunir le Congrès à Versailles pour réformer la Constitution. C'est un Président affaibli qui a été incapable de construire un consensus républicain sur ce sujet central, y compris au sein même de sa propre majorité. Cette nouvelle reculade de l'exécutif n'est pas propice à redonner confiance aux Français dans la capacité de la majorité à assurer leur sécurité. Tous les moyens doivent être mis en œuvre pour éradiquer le fléau de l'islamisme radical et le risque terroriste sur notre territoire ». **AFP, 30 mars 2016.**

## Questions au Gouvernement

« François Hollande, en annonçant ce matin qu'il renonçait au Congrès, a préféré les intérêts de la gauche à l'intérêt supérieur de la nation. Quatre mois après le discours de Versailles, il n'y a pas de nouvelle possibilité de déchoir un terroriste de sa nationalité et notre régime d'état d'urgence, qui date de 1955, reste inadapté. Mr le Premier ministre, il est urgent de mieux armer notre pays, qui est exposé aux dangers du terrorisme. Il faut s'assurer de l'efficacité de l'état d'urgence, qui doit être mieux contrôlé par le Parlement – vous savez que le groupe UDI est très attaché à cette mesure. Monsieur le Premier ministre, ce qui reste de votre majorité y est-il prêt ? **Philippe VIGIER (Eure-et-Loir), 30 mars.**

« Une nouvelle fois, les chiffres du chômage se dégradent. Le chômage touche durement nos jeunes et nos aînés, mais je suis particulièrement inquiet de voir que la catégorie dans laquelle il augmente le plus est celle des vingt-cinq à quarante-neuf ans – autrement dit le cœur de la population active. Nous craignons au groupe UDI que votre politique, une nouvelle fois, ne soit pas à la hauteur des enjeux. Notre dialogue social doit être repensé. Mr le Premier ministre, le temps est compté. Quand allez-vous enfin lancer une politique pour l'emploi qui produise des résultats ? **Franck REYNIER (Drôme), 29 mars.**

« Le JDD dévoilait, dimanche dernier, l'existence d'un rapport adressé par M. Piquemal, directeur financier d'EDF, aujourd'hui démissionnaire, aux membres du conseil d'administration, où il est fait état de l'ensemble des risques cachés pris par EDF dans le cadre du projet de construction des deux EPR d'Hinkley Point en Grande-Bretagne. Lors de votre audition vous avez étrangement omis de faire part de cet accord secret à la commission des Affaires économiques. Mr le ministre, soit vous étiez au courant des clauses secrètes entre EDF et la CGN, et dans ce cas pourquoi l'avoir dissimulé lors de votre audition devant la représentation nationale la semaine dernière ? Soit vous n'étiez pas au courant de ce rapport, pourtant adressé aux administrateurs représentant l'État. Cette hypothèse ne constituerait-elle pas un grave dysfonctionnement de vos services ? Plus largement, pourriez-vous éclairer la représentation nationale sur ces clauses secrètes et votre position à leur égard ? **Charles de COURSON (Marne), 29 mars.**